

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 6 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19h, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria, Lac-Brome.

La séance est tenue en public selon les directives de santé du gouvernement du Québec en lien avec la pandémie COVID-19

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Louise Morin, et Shelley Judge, ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson, et Patrick Ouvrard

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe

Aussi présents: le Greffier, Me Owen Falquero.

Vingt-deux (22) citoyens sont présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00

Le maire Burcombe demande une minute de réflexion en souvenir des évènements du 6 décembre 1989 à l'école polytechnique

2021-12-384

1.2 Adoption/Modification de l'ordre du jour

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 4.1.4.5 Embauche – Directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement et le retrait du point 5.8.2 Nomination au Comité consultatif de l'Environnement.

ADOPTÉ

2021-12-385

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 23 novembre 2021 de la Commission municipale au sujet des audits de conformité et les rapports suivants :

Rapport « Adoption du budget » Audit de conformité;

Rapport « Adoption du programme triennal d'immobilisations »

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions orales et écrites :

Cinq (5) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

Questions écrites :

1) Maryse Monet

Dans les années passées, des citoyens se promenaient dans le parc se trouvant dans le projet Art de vivre. Avec les nouvelles résidences en construction et l'hiver qui approche, serait-il possible de délimiter le parc longeant le ruisseau et la glissade afin d'éviter la confusion avec nos nouveaux voisins ?

Chaque hiver, notre famille y circule en raquettes et en ski de fond : nous voulons nous assurer de circuler dans les endroits qui ont été préalablement prévus à cet effet (tel qu'annoncé dans le projet et présenté aux citoyens).

RÉPONSE : (du maire Burcombe) : Le terrain avec la glissade est ouvert et sécuritaire. Le Ville a l'intention de connecter ce terrain avec le sentier entre Foster et Argyll. Le sentier de connexion n'est pas encore délimité.

Questions orales :

2) Anne-Marie Moffat

Elle déplore la vitesse excessive et le grand nombre de camions sur le chemin Fulford. Elle veut que la ville fasse quelque chose.

RÉPONSE : (du maire Burcombe) : La vitesse sur ce chemin est un problème constant. Il serait possible d'installer le panneau électronique en printemps. La ville peut aussi demander à la SQ de faire une surveillance accrue dans le secteur.

3) Maurice Primeau

Il veut savoir si un projet immobilier a été présenté à la Ville pour le terrain avoisinant 4 267 442.

RÉPONSE : (du greffier Owen Falquero) : Il y a des discussions entre le propriétaire et la Ville sur les règlements municipaux et les possibilités d'un développement immobilier. La zone est zoné résidentiel. Nous sommes loin de l'étape de présenter un projet aux élus.

4) Adèle Hébert

Elle félicite des promoteurs du projet immobilier de l'Église Saint-Paul pour le vidéo diffusé récemment sur Youtube. Elle constate que le vidéo ne parle pas de l'enjeu de stationnement pour les visiteurs.

RÉPONSE : (du maire Burcombe) : Les promoteurs ont diffusé le vidéo. La Ville attend toujours que les promoteurs démontrent aux élus que le projet à une acceptation sociale adéquate.

5) David Taveroff

Comme conseiller entre 2017 et 2021, il remercie les citoyens de Foster pour leur confiance en lui. Il félicite le nouveau conseiller de Foster, Patrick Ouvrard, ainsi que la nouvelle conseillère de West-Brome-Iron-Hill, Shelley Judge. Il fait des éloges au travail du directeur général Gilbert Arel et le greffier Owen Falquero. Il souhaite au conseil des débats harmonieux.

Au sujet de la fonte du plan stratégique, il demande comment les citoyens peuvent s'impliquer et participer.

RÉPONSE : (du maire Burcombe) : Les travaux sur le plan stratégique vont commencer à L'automne 2022. La participation de la population sera sollicitée avec une programme de consultation publique.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2021-12-386

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour- 0 contre)

La conseillère Shelley Judge abstient de voter parce qu'un montant payable à la compagnie H. Coderre, dont Mme Judge est actionnaire, se trouve dans la liste de comptes à payer.

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 736 203,57 \$
- Chèques émis #21-17 1 075 402,50 \$

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

2021-12-387 4.1.2.1.1 AO VLB2021-08 (Réfection du barrage de l'étang du moulin)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie Couillard Construction du décompte progressif #1 (facture 501550) au montant de **93 150,45\$,** taxes incluses;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture 501550) de la compagnie Couillard Construction au montant de **93 150,45\$,** taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

2021-12-388 4.1.2.1.2 AO 2020-04 (Remplacement de ponceaux)

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement de la compagnie St-Pierre Tremblay Excavation du décompte progressif #7 au montant de **126 870,63\$**, taxes incluses;

ATTENDU QUE ce montant comprend un montant de 12 778,33\$, taxes incluses, en travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE ce montant de 12 778,33\$ en travaux supplémentaires est contesté par la Ville;

ATTENDU QUE ce montant comprend la libération de la retenue final de 5% au montant de 114 092,30\$, taxes incluses;

ATTENDU les recommandations de paiement du chargé de projets WSP;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement partiel à la compagnie St-Pierre et Tremblay Excavation du décompte progressif #7, au montant de **114 092,30\$**, taxes incluses pour la libération de la retenue final, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant ;

ADOPTÉ

2021-12-389

4.1.2.1.3 AO VLB2021-07 (Réfection des sentiers)

ATTENDU la demande de paiement de la compagnie Gestimaction inc. du décompte progressif #1 (facture 17490) au montant de **136 762,42\$**, taxes incluses;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 (facture 17490) de la compagnie Gestimaction inc au montant de **136 762,42\$**, taxes incluses, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant;

ADOPTÉ

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

4.1.2.2.1 Patinoire quatre saisons – Foster

2021-12-390

ATTENDU la facture 15215 au montant de **55 479,47\$**, taxes incluses, et la facture 15216 au montant de **1 479,73\$**, taxes incluses de la compagnie les Installations sportives Agora Inc., pour l'exécution du contrat pour l'installation d'une patinoire quatre saisons à Foster;

*Il est
Proposé Patrick Ouvrard
Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil autorise les paiements des factures 15215 au montant de **55 479,47\$**, taxes incluses, et la facture 15216 au montant de **1 479,73\$**, taxes incluses, à la compagnie les Installations sportives Agora Inc; ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2021-12-391

4.1.3.1 Octroi de contrat - AO VLB2021-09 – Travaux de réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire, et d'une usine de traitement des eaux usées au parc des maisons mobiles de West-Brome

ATTENDU l'appel d'offres AO VLB2021-09 dont l'objet est la construction de réseaux d'eau et d'égouts, ainsi qu'une usine de traitement des eaux usées au parc des maisons mobiles à West Brome;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	3 158 103,36\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 3 158 103,36\$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Excavation St-Pierre et Tremblay inc. le contrat AO VLB2021-09 – Travaux de réseau d'aqueduc, d'égout sanitaire, et d'une usine de traitement des eaux usées au parc des maisons mobiles de West-Brome au montant de 3 158 103,36\$, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant lequel sera financé à même le règlement d'emprunt 2021-14 sur une période de vingt (20) ans;

QUE l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

ADOPTÉ

2021-12-392

4.1.3.2 Octroi de contrat - AO VLB2021-10 – Matières résiduelles

ATTENDU l'appel d'offres AO VLB2021-10 dont l'objet est l'enlèvement et transport des matières résiduelles pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
Services Ricova inc.	2 184 666,37\$
GFL Environmental inc.	2 877 440,23\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Services Ricova inc. au montant de 2 184 666,37\$, taxes incluses;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Services Ricova inc. le contrat AO VLB2021-10 – Matières résiduelles au montant de 2 184 666,37\$, taxes incluses;

ADOPTÉ

2021-12-393

4.1.3.3 Octroi de contrat - AO VLB2021-11 Vidange de fosses septiques

ATTENDU l'appel d'offres AO VLB2021-11 dont l'objet est la vidange de fosses septiques pour une période de deux (2) ans;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
<i>Option A – Disposition aux lagunes de la ville</i>	
Enviro 5 inc.	369 414,68\$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	331 013,03\$
<i>Option B – Valorisation dans un site autorisé</i>	
Enviro5 inc.	472 892,18\$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	490 368,38\$

ATTENDU QUE le Conseil a décidé de se prévaloir de l'option A – Disposition aux lagunes de la ville;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme pour l'option A est celle de 9363-9888 Québec inc.. au montant de 331 013,03\$, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le Conseil accorde le contrat AO VLB2021-11 Vidange de fosses septiques à 9363-9888 Québec inc. au montant de 331 013,03\$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2021-12-394

4.1.3.4 Octroi de contrat – Préparation des plans et devis et surveillance – rechargement du chemin Johnston et remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE le projet de remplacer treize ponceaux et le rechargement de 6,11 km du chemin Johnston;

ATTENDU la nécessité pour des plans et devis, ainsi que de la surveillance à temps plein pendant les travaux;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<i>Soumissionnaires</i>	<i>Prix (taxes incluses)</i>
EXP	73 813,95\$
Avizo Experts-conseils	56 004,32\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Avizo au montant de 56 004,32\$, taxes incluses;

ATTENDU la possibilité d'ajouter 130 heures supplémentaires de surveillance au montant de 11 210,06, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission d'Avizo avec les 130 heures supplémentaires au montant de 67 214,39\$;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à Avizo Experts-conseils le contrat pour la préparation des plans et devis et surveillance – rechargement du

chemin Johnston et remplacement de ponceaux au montant de 67 214,39\$, taxes incluses;

ADOPTÉ

2021-12-395

4.1.3.5 Mandat de signature - Transport adapté pour nous Inc.

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville confirme sa participation à l'organisme *Transport adapté pour nous Inc.* et renouvelle son entente avec l'organisme pour l'année 2022;

QUE la Ville accepte de remettre sa quote-part pour l'année 2022 au montant de 18 051\$ à Transport adapté pour nous inc.;

QUE la Ville accepte que la Ville de Waterloo la représente comme ville mandataire;

QUE la Ville accepte les prévisions budgétaires 2022 de *Transport adapté pour nous Inc.*;

QUE la Ville nomme *Transport adapté pour nous Inc.* comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté;

QUE la Ville nomme madame Manon Bessette à titre d'officier déléguée au comité d'admissibilité;

QUE la Ville accepte l'horaire suivant pour l'année 2022:

- 52 semaines / année
- Lundi au samedi de 7h00 à 22h00;
- Dimanches fermé (sauf jours de Fêtes)
- Journées fériées de 9h00 à 19h00

QUE la Ville accepte la tarification pour l'année 2022 proposée par *Transport adapté pour nous Inc.* :

- 3.25 \$/passage partout sur le territoire
- 6.50 \$/passage pour Granby, Cowansville, Bromont, et Sutton
- 8.75 \$/passage pour Magog
- 34.00 \$/passage pour Sherbrooke
- 30.00 \$/livret de 10 coupons de 3.25 \$

QUE Les accompagnateurs devant payer le même montant que l'utilisateur, sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke;

QUE les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour motif médical seulement;

QUE le Conseil nomme monsieur le conseiller Pierre Laplante au conseil d'administration de *Transport adapté pour nous Inc.*

ADOPTÉ

2021-12-396

4.1.3.6 Appui – Club de bonne humeur – Programme Nouveaux horizons pour les aînés

ATTENDU la résolution 2020-06-193, dans laquelle le Conseil a appuyé une demande de subvention refusée du Club de bonne humeur pour l'installation d'un système de climatisation à la Salle Prouty à Bondville;

ATTENDU QUE le Club de bonne humeur à l'intention de déposer de nouveau une demande de subvention au gouvernement du Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation d'un système de climatisation;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante*

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande de subvention présentée par le Club de bonne humeur sous le programme Nouveaux horizons pour les aînés pour l'installation d'un système de climatisation à la Salle Prouty à Bondville;

ADOPTÉ

2021-12-397

4.1.3.7 Mandat de signature – Règlement d'action en justice 460-22-006137-202

ATTENDU l'action en justice 460-22-006137-202 déposé par Fernand Brouillette contre la Ville et autres défendeurs ;

ATTENDU QUE les parties négocient depuis quelque temps un règlement de l'action en justice;

ATTENDU la recommandation d'Owen Falquero, Directeur des Affaires juridiques, de régler le litige au montant de 10 000\$ payable par la Ville à Fernand Brouillette;

ATTENDU QUE le montant maximal que la Ville paierait est de 5 000\$ (la franchise de son assurance responsabilité);

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le règlement de l'action en justice 460-22-006137-202 au montant maximal de 10 000\$;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, la Transaction-Quittance, ainsi que de signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-12-398

4.1.3.8 Mandat de signature – Donation de sculptures

- ATTENDU l'offre par Claire Léger et Claude Allaire de faire un don de douze (12) sculptures à la Ville;
- ATTENDU le désir du Conseil d'accepter l'offre de donation;
- ATTENDU la nécessité d'encadrer la donation avec un Acte de donation spécifiant les droits et responsabilités des parties;
- ATTENDU la recommandation de Gilbert Arel, Directeur général, de signer l'Acte de Donation;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

- QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, l'Acte de donation, ainsi que de signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-12-399

4.1.3.9 Mandat de signature – Engagement de la Ville pour des travaux d'infrastructure

- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite remplacer ses infrastructures d'égout sanitaire et d'aqueduc sur une portion du chemin Knowlton (Routes 104 et 243), soit de la rue des Vétérans jusqu'au no. civique 227 et sur une portion du chemin Lakeside (Route 243), soit de la rue Victoria au chemin Knowlton pour un total d'environ 1 075 mètres linéaires;
- ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite également évaluer la possibilité d'enfourer les fils électriques et de

communications sur ces deux tronçons situés au cœur du village de Knowlton;

ATTENDU QUE les réseaux d'égout et pluvial et la chaussée appartenant au Ministère des Transports ont également besoin d'être mis à niveau;

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports n'a pas pavé les tronçons visés ci-hauts en 2021 en raison des travaux projetés par la Ville de Lac-Brome en 2023 ou 2024;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande un engagement de la Ville à participer financièrement au projet pour la portion des travaux municipaux demandés par la Ville ainsi que les frais d'ingénierie concernés;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville confirme sa volonté de conclure une entente de collaboration avec le ministère des Transports pour les travaux ci-avant mentionné pour une somme totale évaluée à 3 500 000 \$ approximatifs, et de 5 500 000\$ approximatifs avec l'enfouissement des fils électriques6+;

QUE la Ville autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution et effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

ADOPTÉ

2021-12-400

4.1.3.10 Mandat de signature – Guide administratif des Premiers répondants

ATTENDU QUE la dernière version du guide administratif des premiers répondants date de mai 2009;

ATTENDU la nécessité de faire une mise à jour de ce Guide;

ATTENDU la recommandation de monsieur Gilbert Arel, Directeur général, d'accepter la version révisée du Guide;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le nouveau Guide administratif et fonctionnement du service des premiers répondants de la Ville de Lac-Brome;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2021-12-401

4.1.3.11 Mandat de signature – Lettre d'entente - Syndicat des salariés municipaux

ATTENDU la demande du Syndicat des salariés de modifier l'horaire des hortultrices de la Ville;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter le nouvel horaire;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, le Lettre d'entente, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2021-12-402

ADOPTÉ

4.1.3.12 Dépôt du rapport de reddition de compte du projet de réfection de la piste cyclable du chemin Brome

ATTENDU QUE le ministère de Transports a mis en place le programme d'aide financière Veloce III

ATTENDU la réception de la lettre du Ministre des Transports en date du 1^{er} juillet 2021, confirmant une aide financière de 8 663,00\$ devant servir pour l'entretien de la Route verte sur le territoire de la Ville de Lac-Brome (réfection de la piste cyclable situé sur l'accotement du chemin Brome) ;

ATTENDU QUE ce projet a permis l'amélioration de 9,9 km de piste cyclable sur le territoire de la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE la reddition des dépenses relatives à l'entretien de la Route verte a été effectuée (Facture 5714 de la compagnie Lignes Maska) et qu'elle présente un total de dépenses de 24 997,03\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE ce projet aura nécessité un investissement total de 22 826 \$ (net des ristournes de TPS-TVQ récupérées);

ATTENDU QUE le budget total qui était alloué par l'administration pour réaliser les travaux a été respecté;

ATTENDU les exigences du programme VÉLOCE III relativement au dépôt d'un rapport de fin de travaux;

ATTENDU QUE ce bilan a été présenté aux membres du conseil municipal et que celui-ci répond aux exigences des membres du conseil municipal

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la Ville de Lac-Brome accepte la reddition des comptes finale pour l'entretien de la Route verte 2021-2022 (travaux effectués dans le cadre de la réfection de la piste cyclable sur l'accotement du chemin Brome) au montant de 22 826,00\$ qui sera déposé au ministère des Transports avant le 31 janvier 2022.

ADOPTÉ

2021-12-403

4.1.3.13 Mandat de signature – Demande de Certificat d'autorisation – Projet de réfection des infrastructures de la rue Montagne

ATTENDU le projet de réfection des infrastructures de la rue Montagne;

ATTENDU la nécessité de demander un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville travaille en collaboration avec la compagnie Avizo Experts-Conseils dans ce projet;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le personnel de la compagnie **Avizo Experts-Conseils** à signer, pour et au nom de la Ville, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de réfection des infrastructures du secteur de la rue Montagne

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 3 498,00\$ pour la demande de certificat d'autorisation.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2021-12-404 4.1.4.1 Embauche – Opérateur voirie – Jamie Johnston

ATTENDU QU' un poste d'«Opérateur voirie » est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne en octobre 2021, avec trois candidatures reçues ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'embaucher monsieur Jamie Johnston au poste d'«Opérateur voirie»;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Jamie Johnston au poste d'«Opérateur voirie» avec date d'entrée en fonction le 13 décembre 2021;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2021-12-405 4.1.4.2 Embauche – Opérateur voirie – Alain Picard

ATTENDU QU' un poste d'«Opérateur voirie » est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne en octobre 2021, avec trois candidatures reçues ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, Directeur des Travaux publics et Services techniques d'embaucher monsieur Alain Picard au poste d'«Opérateur voirie»;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Alain Picard au poste d'«Opérateur voirie» avec date d'entrée en fonction le 6 décembre 2021;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2021-12-406

4.1.4.3 Permanence – Andréanne Ouellette

ATTENDU la résolution 2021-05-153;

ATTENDU la recommandation de monsieur Owen Falquero directeur par intérim de la Gestion du territoire et de l'Environnement de confirmer la permanence de madame Andréanne Ouellette aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 1 décembre 2021 – la permanence de madame Andréanne Ouellette au poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement.

ADOPTÉ

2021-12-407 4.1.4.4 Permanence – Jimmy Gaulin

ATTENDU la résolution 2021-05-182;

ATTENDU la recommandation de monsieur Owen Falquero directeur par intérim de la Gestion du territoire et de l'Environnement de confirmer la permanence de monsieur Jimmy Gaulin aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme – effectif en date du 26 novembre 2021 – la permanence de monsieur Jimmy Gaulin au poste d'inspecteur municipal en urbanisme et en environnement.

ADOPTÉ

2021-12-408 4.1.4.5 Embauche - Directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

ATTENDU QUE le poste de Directeur de la Gestion du territoire et de l'Environnement est vacant;

ATTENDU QUE le nom de ce poste sera changé à Directeur de Service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général Gilbert Arel concernant le salaire, la durée et les conditions d'emploi de monsieur Jean-François Joubert à titre de nouveau Directeur de Service de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Ville et s'en déclarent satisfaits;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-François Joubert à titre de nouveau Directeur de Service de l'Urbanisme et de l'Environnement aux conditions stipulées dans les recommandations du directeur général;

QUE les conditions de son emploi soient conformes au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* de la Ville et aux conditions et modalités convenues entre monsieur Joubert et le directeur général et dont le Conseil a pris connaissance, lesquelles seront classées à son dossier d'employé;

QUE le directeur général dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi monsieur Joubert dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;

QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Joubert soit le 4 janvier 2022;

QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire monsieur Joubert et de toute dépense associée à son emploi à la Ville soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

4.2.1 Règlement 2021-14 Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome - Avis de motion/Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance extraordinaire du Conseil du 20 décembre 2021, le Règlement 2021-14 Règlement décrétant une dépense de 3 466 000\$ et un emprunt de 3 466 000 \$ afin de financer de nouvelles conduites du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc ainsi qu'une station d'eau potable et usine de traitement des eaux usées dans le Parc de maisons mobiles de West-Brome de Ville de Lac-Brome. Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par M. Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

ADOPTÉ

4.2.2 Règlement 2022-01 (Taxes foncières 2022) – Avis de motion/Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance extraordinaire du Conseil du 20 décembre 2021, le règlement 2022-01 (Règlement imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 2022). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation

avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par M. Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement. Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

ADOPTÉ

4.2.3 Règlement 2022-02 (Tarification 2022) – Avis de motion/Présentation

Le conseiller Lee Patterson donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à la Séance extraordinaire du Conseil du 20 décembre 2021, le règlement 2022-02 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens et services de la Ville pour l'année 2022). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance. Les élus l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture. Le projet de ce règlement est dûment présenté par M. Patterson qui en mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement Conformément à la Loi, ce projet de règlement pourra être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

ADOPTÉ

5. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2021-12-409 5.3.1 87, rue Saint-Paul, lot 4 266 491, Zone URA-18-K16

Nature de la demande: Agrandissement et rénovation du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement et rénovation du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-21-134 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de d'agrandissement et rénovation du bâtiment principal au 87, rue Saint-Paul, lot 4 266491.

ADOPTÉ

2021-12-410 5.3.2 21, rue Warren, lot 4 266 484, zone URA-12-K15

Nature de la demande: Remplacement du bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement d'une remise suite à la démolition de la remise existante;

ATTENDU la résolution CCU-21-135 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de bâtiment accessoire au 21, rue Warren, lot 4 266 484.

ADOPTÉ

2021-12-411

5.3.3. 78, rue Benoit, lot 4 267 458, zone URA-12-K15

Nature de la demande: Remplacement de fenêtres extérieures diverses

ATTENDU le dépôt d'une demande de remplacement de fenêtres;

ATTENDU la résolution CCU-21-136 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de remplacement de fenêtre au 78, rue Benoit, lot 4 267 458.

ADOPTÉ

2021-12-412

5.3.4 513-515, chemin Knowlton, lot 4 266 023, zone UC-4-L13

Nature de la demande: Installation d'enseignes

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installer des enseignes;

ATTENDU QUE le nombre et style des enseignes faisait partie d'une demande de PPCMOI approuvé par le Conseil (résolution 2021-05-169);

ATTENDU la résolution CCU-21-137 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'enseignes au 513-515, chemin Knowlton, lot 4 266 023.

ADOPTÉ

2021-12-413

5.3.5 324, chemin de Knowlton, lots 4 266 261 et 4 266 263, zone UCV-3-K15

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment multifamilial de 12 logements;

ATTENDU les résolutions 2020-08-260 et 2021-10-348 reportant la demande initiale à la demande du requérant, et ce, afin de permettre des modifications à la demande;

ATTENDU la demande du demandeur de reporter le dossier;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil reporte la demande de construction d'un bâtiment multifamilial de 12 logements au 324, chemin de Knowlton, lots 4 266 261 et 4 266 263, zone UCV-3-K15.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public en date du 19 novembre 2021 a invité toute personne intéressée à soumettre toute question ou commentaire par écrit au plus tard 15h, le 6 décembre 2021 dans le cadre d'une consultation écrite

2021-12-414

5.4.1 124, chemin Tibbits-Hill, lot 3 938 215, zone R-7-J12

Nature de la demande: Hauteur de la construction du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant la construction d'une nouvelle bâtiment principal, suite à une démolition, d'une hauteur de 13,25 mètres;

ATTENDU QUE la grille de normes d'implantation du règlement de zonage 596 fixe la hauteur maximale pour un bâtiment principal à 12 mètres dans la zone R-7-J12;

ATTENDU la résolution CCU-21-131 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à construire un nouveau bâtiment principal d'une hauteur de 13,25 mètres au 124, chemin Tibbits-Hill, lot 3 938 215.

ADOPTÉ

2021-12-415

5.4.2 101, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 663, zone UV-11-H16

Nature de la demande: Agrandissement en cour latérale minimale

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement du bâtiment principal existant à une distance de 1,9 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE l'annexe VII du règlement de zonage 596 fixe la marge latérale à 3 mètres dans la zone UV-11-H16;

ATTENDU QUE le lot adjacent partageant la ligne mitoyenne appartient à la même propriétaire que le lot 4 265 663;

ATTENDU la résolution CCU-21-132 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment principal existant à une distance de 1,9 mètres de la ligne latérale au 101, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 663.

ADOPTÉ

2021-12-416

5.4.3 21, rue Page, lot 3 939 235, zone UV-14-J13

Nature de la demande: Agrandissement en cour latérale minimale

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement du bâtiment principal existant à une distance de 1,71 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE l'annexe VII du règlement de zonage 596 fixe la marge latérale à 3 mètres dans la zone UV-14-J13;

ATTENDU QUE la tentative de régler la situation avec l'achat d'une partie du lot avoisinant a échoué.

ATTENDU la résolution CCU-21-133 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Shelley Judge

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment principal existant à une distance de 1,71 mètres de la ligne latérale au 21, rue Page, lot 3 939 235.

ADOPTÉ

2021-12-417

5.4.4 514-516, chemin de Knowlton, lot 4 267 428, zone UC-4-L13

Nature de la demande: Hauteur d'une clôture en cour avant, clôture non ajourée, et distance d'une clôture de l'emprise de la ville

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture de 1.98 mètre de haut en cours avant;

ATTENDU l'article 38 du règlement de zonage 596 fixe la hauteur d'une clôture située dans les 3 premiers mètres à partir de l'emprise à 1.2 mètre;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture non ajourée;

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement de zonage 596 prévoit que les clôtures doivent être ajourées à un minimum de 15 %;

ATTENDU le dépôt d'une demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture entre 0 et 22 cm de l'emprise de la rue;

ATTENDU QUE l'article 38 du règlement de zonage prévoit que les clôtures soient à 30cm de l'emprise de rue.

ATTENDU QUE la partie sud la clôture empiète de 13 cm dans l'emprise de la rue, et que la demanderesse fait en parallèle avec cette demande une demande d'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE le département des Travaux publics ne voit pas d'inconvénient à la présence de la clôture;

ATTENDU la résolution CCU-21-122 du CCU et sa recommandation de refuser les demandes;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et résolu unanimement par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à régulariser l'installation d'une clôture de 1.98 mètre de haut en cours avant au 514-516, chemin de Knowlton, lot 4 267 428, zone UC-4-L13;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture non ajourée au 514-516, chemin de Knowlton, lot 4 267 428, zone UC-4-L13;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'installation d'une clôture entre 0 et 22 cm de l'emprise de la rue au 514-516, chemin de Knowlton, lot 4 267 428, zone UC-4-L13;

ADOPTÉ

5.5 Demande de changement de zonage

5.6 Demande de lotissement

2021-12-418

5.7 Demandes à la CPTAQ

5.7.1 52, Chemin Sanborn, lots 4 196 244, 4 196 243 et 3 940 242

ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ visant le lotissement du lot 4 196 244 et l'aliénation d'une des nouveaux lots créés d'une superficie approximative de 21 hectares, Cadastre du Québec, Zone AF-6-H5

ATTENDU QUE les lots 4 196 244, 4 196 243, et 3 940 242 font partie du matricule 7112-75-1618-0

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

Il est

Proposé par Shelley Judge

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant le lotissement du lot 4 196 244 et l'aliénation d'une des nouveaux lots créés.

ADOPTÉ

5.8 AUTRES

5.8.1 Nominations au Comité de démolition

2021-12-419

ATTENDU l'élection d'un nouveau Conseil;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition de la Ville :

- Richard Burcombe, président
- Lucy Gagnon
- Shelley Judge
- Pierre Laplante (substitut)

ADOPTÉ

2021-12-420

5.8.2 Demande d'occupation du domaine public - lot 4 267 831, zone UC-4-L13

ATTENDU le Règlement 2017-04 (Règlement sur l'occupation du domaine public);

ATTENDU le dépôt d'une demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire du lot 4 267 428, cadastre du Québec,;

ATTENDU QUE la demande vise l'occupation permanente d'une partie du lot 4 267 831, cadastre du Québec, propriété de la Ville, sur une largeur maximale de 13 cm par une clôture en bois;

ATTENDU QUE la demande est conforme;

ATTENDU QUE l'emplacement du restant de la clôture est régularisé par la dérogation mineure 2021-12-417;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'occupation permanente du domaine public pour le lot 4 267 831 selon la demande présentée par le propriétaire du lot 4 267 428;

QUE le Conseil ordonne au service de la Gestion du Territoire et de la Ville de délivrer cette autorisation sur preuve de toutes autres conditions applicables en vertu du *Règlement 2017-04*;

QUE le Conseil autorise le maire, Richard Burcombe et le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du service des Travaux publics et Services techniques

8. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB.

Dépôt du rapport mensuel du Service des Loisirs, Tourisme, Culture et de la Vie communautaire.

2021-12-421

8.2.1 Demandes de contribution financière

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil autorise le montant maximal suivant à titre de contribution financière aux l'activités des organismes suivants, et ce, sur présentation de preuve de dépenses :

i) Action communautaire Lac-Brome : 5 000\$

ii) Pleins rayons 2 000\$

ADOPTÉ

8.3 Demande d'utilisation du domaine public

9. ÉCONOMIE LOCALE

10. VARIA

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la période de questions sur les sujets suivants :

6) Hélène Drouin

Elle demande si la Ville a vérifié la compagnie à numéro qui a remporté l'appel d'offres VLB2021-11 (vidange de fosses septiques).

Elle demande si une étude d'eau a été faite en lien avec le projet Montagne.

RÉPONSE : (du greffier Owen Falquero) : la compagnie à numéro est mieux connue sous le nom Sanivac, une compagnie bien connue dans le domaine de fosses septiques.

(du maire Burcombe) : le premier volet du projet Montagne a été faite selon les normes applicables. Si le projet incluait un plan d'eau, le plan aurait été fait.

7) Sébastien Arsenault

Lui et le professionnel mandaté par lui ont expliqué la situation quant au projet de rénovation de sa propriété au 134, Robinson Bay. Un changement récent à la loi québécoise met en péril son projet. Il demande au conseil de faire une exception dans son cas, comme le projet est en

développement depuis longtemps et les règlements ont été changés à la dernière étape de son projet.

RÉPONSE : (du greffier Owen Falquero en lien avec une longue discussion avec plusieurs sous-questions et opinions des parties) :

Le changement à la loi québécoise fait en sorte que le Conseil n'a plus le droit d'accorder des dérogations mineures pour des éléments qui touchent la protection de l'environnement, comme c'est le cas dans ce dossier. Dans cette optique, le Conseil ne peut rien « décider » en sa faveur (comme M. Arsenault leur somme de faire), sauf ce qui est dans la compétence du Conseil et permis par la loi. Cela dit, la Ville cherche une solution avec le citoyen. Ce dossier de rénovation existe depuis longtemps. L'embûche en ce qui concerne le système de gestion d'eau de ruissellement, résultat direct du changement dans la loi, est presque la dernière étape du projet. L'inspecteur au dossier et le directeur du service Gestion du territoire vont essayer de se concerter avec le professionnel mandaté par le citoyen afin de trouver un dénouement acceptable.

2021-12-422

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour- 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h38

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Owen Falquero, B.A, LL.B., J.D.
Greffier